



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune LE TRIOULOU lieu-dit: Fourcal
Route Départementale n° 28 (hors agglomération)
Objet : Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0338 du 18 février 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de MAURS en date du 13 mars 2025

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de SAINT CONSTANT FOURNOULES en date du 12 mars 2025

Vu la consultation de Monsieur le Maire de BAGNAC SUR CELE

Vu l'avis favorable de Madame le Maire du TRIOULOU en date du 14 mars 2025

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental du LOT en date du 12 mars 2025

Vu la consultation de Monsieur le Chef du CEI de Saint Mamet, DIR Massif Central

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 11 mars 2025

Vu la demande de QUERCY ENTREPRISE pour le SYDED du LOT

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le coordonnateur territorial-Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Période

Du 20 mars 2025 à 8heures au 9 mai 2025 à 18heures la Route Départementale n° 28 sera fermée à la circulation entre le PR 40+908 et PR 42+870 au lieu-dit « Fourcal ».

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD28,45, 763, 663, 16, 802 et la RN 122 via SAINT CONSTANT FOURNOULES, LE TRIOULOU, MAURS et BAGNAC SUR CELE.

ARTICLE 3 : Signalisation des travaux

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par QUERCY ENTREPRISE chargée des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par QUERCY ENTREPRISE .

ARTICLE 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique
- M. et Mme les Maires de SAINT CONSTANT FOURNOULES, MAURS, LE TRIOULOU et BAGNAC SUR CELE
- M. le Directeur de QUERCY ENTREPRISE

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

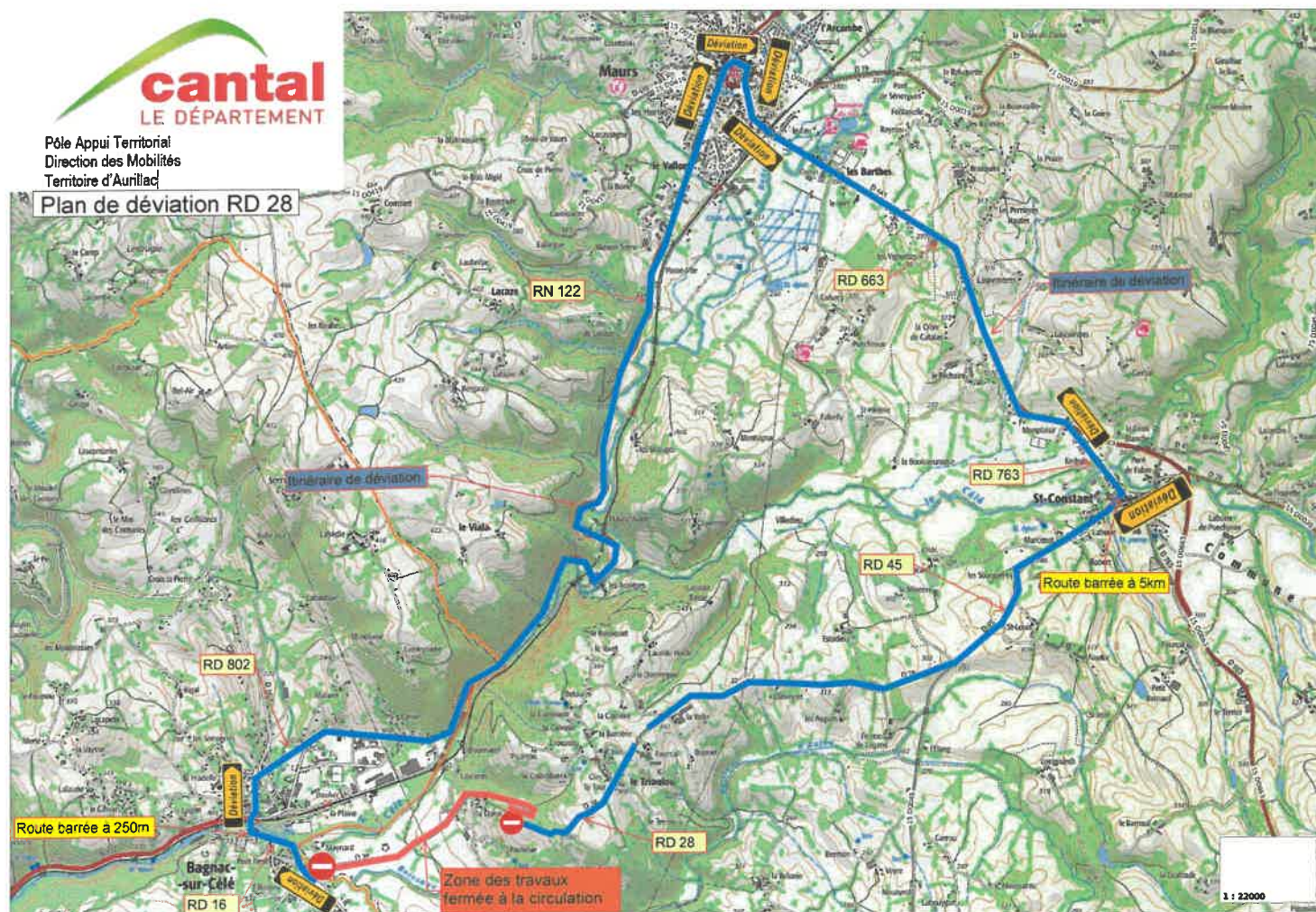
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 20 Mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE





MAURS., le 13 mars 2025
Le Maire de la Commune de MAURS.
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : Du 20 mars 2025 à 8heures au 9 mai 2025 à 18heures

Voies : Route départementale n°28 entre le PR 40+908 et PR 42+870.

Commune(s) : LE TRIOULOU au lieu-dit « Fourcal ».

Motifs de l'arrêté : Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Réglementations proposées : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD28,45, 763, 663 16 et la RN 122 via SAINT CONSTANT FOURNOULES, MAURS et BAGNAC SUR CELE.

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de MAURS.

MAIRIE DE SAINT CONSTANT FOURNOULES

SAINT CONSTANT FOURNOULES, le 12 mars 2025
Le Maire de la Commune de SAINT CONSTANT FOURNOULES
à
Monsieur le Président du Conseil
Départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : Du 20 mars 2025 à 8heures au 9 mai 2025 à 18heures

Voies : Route départementale n°28 entre le PR 40+908 et PR 42+870.

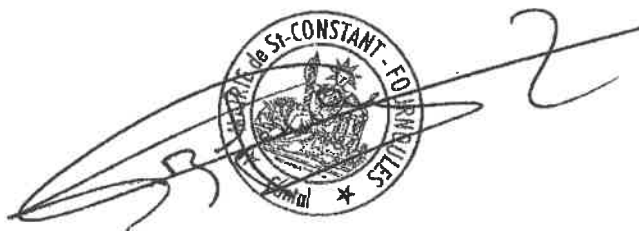
Commune(s) : LE TRIOULOU au lieu-dit « Fourcal ».

Motifs de l'arrêté : Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Réglementations proposées : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD28,45, 763, 663 16, la RN 122 via SAINT CONSTANT FOURNOULES, MAURS et BAGNAC SUR CELE.

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de SAINT CONSTANT FOURNOULES



MAIRIE LE TRIOULOU

LE TRIOULOU, le 14 Mars 2025
Le Maire de la Commune LE TRIOULOU
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : Du 20 mars 2025 à 8heures au 9 mai 2025 à 18heures

Voies : Route départementale n°28 entre le PR 40+908 et PR 42+870.

Commune(s) : LE TRIOULOU au lieu-dit « Fourcal ».

Motifs de l'arrêté : Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Réglementations proposées : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD28,45, 763, 663 16, 802 et la RN 122 via SAINT CONSTANT FOURNOULES, MAURS et BAGNAC SUR CELE.

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable pour les motifs suivants :~~

Le Maire de la Commune LE TRIOULOU



**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LOT**

Lacapelle-Marival, le 12 Mars 2025
Le Président du Conseil départemental du LOT
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION
formulée au titre de l'article R 411-8 du code de la route

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation au titre du règlement de voirie départemental

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Date : Du 20 mars 2025 à 8heures au 9 mai 2025 à 18heures

Voies : Route départementale n°28 entre le PR 40+908 et PR 42+870.

Commune(s) : LE TRILOU au lieu-dit « Fourcal ».

Motifs de l'arrêté : Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Réglementations proposées : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD28,45, 763, 663, 16 et la RN 122 via SAINT-CONSTANT-FOURNOULES et MAURS et la RD 802 dans le Lot jusqu'à BAGNAC-SUR-CELE.

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le président du Conseil départemental Du LOT

Pour le président du Département
et par délégation
le chef du service territorial routier de
Lacapelle-Marival

Dominique PANCOU-WALCK

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
Agence d'AURILLAC Rue Nicéphore Niepce
15000 AURILLAC
Affaire suivie par : F. MEMBRADO

Email : aaurillac@cantal.fr

(1) Rayer la mention inutile



**Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac**

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de déviation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Demandeur : SLR pour le SDEC

Dates : Du 20 mars 2025 à 8heures au 9 mai 2025 à 18heures

Voies : Route départementale n°28 entre le PR 40+908 et PR 42+870.

Commune(s) : LE TRIOULOU au lieu-dit « Fourcal ».

Motifs de l'arrêté : Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Réglementations proposées : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD28,45, 763, 663 16, la RN 122 via SAINT CONSTANT FOURNOULES, MAURS et BAGNAC SUR CELE.
PJ : Plan de déviation

Pourriez-vous me dire très rapidement si vous êtes impactés au transport de la région, pour la période ?

Cordialement.

D'après le plan envoyé aucun impacte pour nous

X

Jean Marie Richard
Contrôleur

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>
Envoyé: mardi 11 mars 2025 11:08
À: mairie@ville-bagnac.fr
Objet: Avis maire AD RD 28 Fourcal LETRIOULOU QUERCY
Pièces jointes: 4 Avis Maire BAGNAC SUR CELE.doc; Plan de déviation .pdf

Bonjour

Ci-joint Avis Maire à me retourner signé, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



Franck MEMBRADO
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél. : 04 71 63 86 82
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>
Envoyé: mardi 11 mars 2025 11:24
À: pascal-j.raoux@developpement-durable.gouv.fr
Cc: dc.dirmc@developpement-durable.gouv.fr
Objet: Demande Avis RD 28 Fourcal LETRIOULOU QUERCY
Pièces jointes: 4 Avis DIR CEI de Saint-Mamet-la- Salvetat.doc; Plan de déviation .pdf

Bonjour une demande d'avis sur une déviation en PJ
Merci



Franck MEMBRADO
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél. : 04 71 63 86 82
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.